

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2012

Ordre du jour :

1. Décisions municipales
2. Admission en non-valeur
3. Edification d'un mur de clôture sur une partie de la parcelle CV n° 218 – rue Centrale : autoriser le Maire à déposer une demande de déclaration préalable
4. Acquisition de la parcelle CV n° 273 – rue Centrale
5. Cession de la parcelle CL n° 29 – rue du Souvenir – au profit du cabinet d'ostéopathie
6. Majoration des droits à construire
7. Convention de partenariat avec la mairie de La Verpillière pour l'organisation d'un spectacle
8. Adhésion à l'association « culture du cœur »
9. Subvention exceptionnelle à l'association Le Galop des Allinges
10. Transfert de propriété et classement de la rue Bellevue dans le domaine public – parcelles CW n° 141, 142 et 143
11. Approbation du marché à bons de commande passé pour des travaux de voiries et de réseaux divers
12. Complément de tarifs des activités du centre social 2012-2013.
13. Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public – réussite éducative du nord Isère – avenant n° 6
14. Renouvellement de la convention à passer avec l'école privée pour l'application du forfait communal
15. Construction d'un complexe sportif dédié à la raquette stade de Tharabie – engagement à respecter les critères d'éco-conditionnalité du Conseil Général.
16. Modification du dispositif d'indemnisation des frais de déplacement et d'hébergement temporaire du personnel communal
17. Création de deux pôles, entretien et polyvalent, avec affectation de personnel
18. Création d'un poste d'Attaché et d'un poste de Rédacteur
19. Création d'un poste d'Adjoint technique et de deux postes d'adjoints d'animation principaux
20. Instauration de durées d'équivalence pour les sorties d'animation

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-claude Cano à David Cicala – Odile Bedeau de l'Ecochère à Andrée Ligonnet – Christophe Casadei à Alain Cacaly - Jean-Paul Morel à Claude Berenguer – Rahma Khadraoui à Pierre Augustin – Fabienne Alphonsine à Brigitte Pigeyre – Thierry Vachon à Michel Charpenay – Sophie Baudouin à Nicole Mauclair - Yannis Burgat à Isella De Marco – Florentine Masse à Isabelle Duret – Grégory Coin à Daniel Tanner – Isabelle Ballet à Grégory Estrems -

Absents : Bénédicte Krebs - Véronique Soriano – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il est constaté :

13 conseillers municipaux sont présents

12 ont délégué leur pouvoir

4 sont absents

L'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.* ».

Pour la détermination du quorum, seuls comptent les conseillers effectivement présents à la séance : les conseillers absents ou ayant donné délégation de vote ne comptent pas pour le calcul des présents.

En conséquence, le Maire constate que le quorum n'étant pas atteint, le Conseil Municipal ne peut pas valablement délibérer.

L'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20 h 45.